

**Commission du Conseil communal
Préavis municipal no 17/2011**

**Au Conseil communal de
1304 Cossonay**

Cossonay, le 22 novembre 2011

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 17/2011
concernant l'extension du réseau d'égouts EU + EC au chemin de la Paix
(2^{ème} étape)**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le 7 novembre 2011 en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal. Nous le remercions vivement pour les explications détaillées qu'il nous a fournies. La forme finale du présent rapport s'est faite par échange de courriels.

La commission relève la bonne décision des autorités de l'époque qui, après la construction de l'église catholique, ont mis comme condition à l'obtention du permis de construire des bâtiments de ce secteur, de se raccorder en système séparatif sur un collecteur d'égout unitaire.

Ainsi, seul le raccordement de l'église catholique devra être assumé par ses propriétaires.

Après la rédaction du présent préavis, M. François Golay a demandé à la Municipalité de se raccorder également sur ces collecteurs, suite aux travaux d'assainissement qu'il projette autour de son bâtiment. Ce raccordement se fera à ses frais jusqu'à des collecteurs existants repris par les ouvrages faisant l'objet du présent préavis.

Ces travaux exécutés, tous les bâtiments du bassin versant de ces collecteurs seront raccordés en système séparatif.

Il est à relever que sur le tronçon réfectionné du chemin du Sau, l'éclairage public sera prolongé avec la mise en place de réverbères.

Il est évident que l'entier du revêtement des chemins de la Paix et du Sau mérite une réfection, la Municipalité a prévu de faire ces travaux l'an prochain.

Le coût important de ces travaux est causé par les difficultés d'exécution dans une zone d'habitation totalement construite. Raison pour laquelle, le bureau auteur de ce projet a proposé de relier le chemin du Sau au chemin de la Paix, par un forage dirigé.

Par cette technique, les conduites projetées seront posées dans une gaine en acier de diamètre 800 mm et seront maintenues en place par des cales fixées à espaces réguliers. Les vides restants entre les différentes canalisations seront remplis avec du sable.

L'ancien collecteur sera raccordé au nouveau collecteur d'eaux claires à chaque chambre, afin de récupérer d'éventuelles eaux de drainage.

Ces travaux seront encore mis en soumission auprès d'entreprises de la branche par le bureau d'ingénieurs. Cependant, l'ordre de grandeur des coûts ne devrait pas changer de manière importante.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter, telles que présentées par la Municipalité, les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal No 17/2011 concernant l'extension du réseau d'égouts EU + EC au chemin de la Paix (2^e étape) et au chemin du Sau ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

D'autoriser la Municipalité à :

- Réaliser la mise en séparatif du réseau d'égouts EU + EC au chemin de la Paix (2^e étape) et au chemin du Sau ;
- Profiter de l'opportunité de ces travaux pour moderniser le réseau d'eau potable et procéder à la réfection d'un tronçon du chemin du Sau ;
- Financer les travaux devisés à Fr. 523'000.-, subside pour la pose d'une conduite d'eau potable non déduit, par un emprunt auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la bourse communale.
- Porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan ;

- Amortir la somme portée à l'actif du bilan comme suit :
 - o Par un prélèvement sur la réserve EU + EC, compte 9280.3, pour ce qui concerne les coûts liés au réseau d'égouts ;
 - o Par un prélèvement sur la réserve du réseau d'eau potable, compte 9280.6, pour ce qui concerne les coûts liés à la pose d'une conduite d'eau potable ;
 - o Sur une période de 30 ans pour le solde, soit pour la part concernant la réfection de la chaussée du chemin du Sau.

Pour la commission :

SCHLAEPPI Nicolas

CRETEGNY Jacky

PANTET Roland
Rapporteur